



**AVIS DE PUBLICATION**  
**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1281-M**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que lors d'une séance tenue le 9 février 2010, à compter de 20 h, le conseil a adopté le règlement numéro **1281-M** concernant le comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement 646 et ses amendements.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 10 février 2010

La greffière de la Ville,

Me MANON THÉRIAULT, avocate  
APRM: 2010-11